

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DU CENTRE OUEST

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 57 805 281,00 euros*

Siège social : 29, boulevard de Vanteaux 87000 LIMOGES

391 007 457 R.C.S LIMOGES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2017

**Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole du Centre Ouest
en date du 02/02/2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
22/03/2018**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	13
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	28
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	29
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	31
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	34
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	36
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	37
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	37
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	38
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	39
Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	40
Note 13 PROVISIONS.....	40
Note 14 EPARGNE LOGEMENT.....	42
Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX	43
Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	45
Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	45
Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	46
Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	47
Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	47
Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	48
Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	48

Note 23	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	49
Note 24	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	52
Note 25	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	53
Note 26	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	54
Note 27	OPERATIONS DE TITRISATION	54
Note 28	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	55
Note 29	REVENUS DES TITRES.....	55
Note 30	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	56
Note 31	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	56
Note 32	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	57
Note 33	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	57
Note 34	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	58
Note 35	COUT DU RISQUE	60
Note 36	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	61
Note 37	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	62
Note 38	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	62
Note 39	AFFECTATION DES RESULTATS	62
Note 40	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	63

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		117 273	109 948
Caisse, banques centrales		33 263	35 265
Effets publics et valeurs assimilées	5	59 111	59 550
Créances sur les établissements de crédit	3	24 899	15 133
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	409 989	348 777
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	5 222 380	4 816 401
OPERATIONS SUR TITRES		586 955	514 134
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	321 340	323 164
Actions et autres titres à revenu variable	5	265 615	190 970
VALEURS IMMOBILISEES		656 507	644 384
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	593 730	591 257
Parts dans les entreprises liées	6-7	9 069	9 141
Immobilisations incorporelles	7	1 790	1 742
Immobilisations corporelles	7	51 918	42 244
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		342 655	293 523
Autres actifs	8	286 302	249 404
Comptes de régularisation	8	56 353	44 119
TOTAL ACTIF		7 335 759	6 727 167

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		10 573	1 233
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	10 573	1 233
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	3 576 895	3 319 543
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	2 128 346	1 958 393
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		-	-
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	12	406 687	365 949
Autres passifs	12	322 957	288 227
Comptes de régularisation	12	83 730	77 722
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		204 581	101 121
Provisions	13-14-15	59 636	54 891
Dettes subordonnées	17	144 945	46 230
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	16	34 250	48 500
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	974 427	932 428
Capital souscrit		57 805	57 805
Primes d'émission		82 722	82 722
Réserves		787 550	744 675
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		7	32
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		46 343	47 194
TOTAL PASSIF		7 335 759	6 727 167

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		867 112	871 142
Engagements de financement	25	617 832	599 487
Engagements de garantie	25	248 885	271 529
Engagements sur titres	25	395	126
ENGAGEMENTS RECUS		1 630 016	1 374 517
Engagements de financement	25	17 581	24 958
Engagements de garantie	25	1 612 040	1 349 433
Engagements sur titres	25	395	126

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	28	151 970	169 669
Intérêts et charges assimilées	28	(58 669)	(69 654)
Revenus des titres à revenu variable	29	19 750	15 842
Commissions Produits	30	84 487	84 135
Commissions Charges	30	(13 533)	(12 473)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	532	182
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	2 260	3 307
Autres produits d'exploitation bancaire	33	2 153	2 787
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(1 619)	(1 593)
PRODUIT NET BANCAIRE		187 331	192 202
Charges générales d'exploitation	34	(109 543)	(108 129)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(6 125)	(6 298)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		71 663	77 775
Coût du risque	35	(29 473)	(8 486)
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 190	69 289
Résultat net sur actifs immobilisés	36	84	(116)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		42 274	69 173
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	37	(10 206)	(19 699)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		14 275	(2 280)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		46 343	47 194

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

Le Crédit Agricole du Centre Ouest est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole du Centre Ouest, 52 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2017, le Crédit Agricole du Centre Ouest fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,28 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017, soit 0,08 % de son capital, contre 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole du Centre Ouest au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créateurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs, le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par

Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2017

Opération de titrisation

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole du Centre Ouest a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 12,484 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 1,5 millions d'euros des titres subordonnés.

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2017

NEANT

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole du Centre Ouest sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole du Centre Ouest publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Centre Ouest est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

A noter qu'aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent n'est intervenu en 2017.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit le Crédit Agricole du Centre Ouest à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Centre Ouest s'élève à 31 337 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 23 062 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 551 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Centre Ouest distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Centre Ouest par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Centre Ouest a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays, les provisions sectorielles ou les provisions collectives généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, le Crédit Agricole du Centre Ouest le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Centre Ouest dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Centre Ouest détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Centre Ouest utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Centre Ouest enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Centre Ouest, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	8 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	
- Matériel de bureau :	4 ans (dégressif)
- Matériel nomade :	2 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	4 ans (dégressif)
Matériel de transport	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Centre Ouest sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de

plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole du Centre Ouest à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole du Centre Ouest intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 22, 23 et 25.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n° 99 conclu en application des dispositions de l'ordonnance 86.1134 du 21 octobre 1986, modifiées et complétées par les lois 90.1002 du 7 novembre 1990, 94.640 du 25 juillet 1994, 2001-152 du 19 février 2001 et 2006 - 170 du 30 décembre 2006, 2008-15 du 3 décembre 2008 ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances relatives à l'intéressement des salariés aux résultats et aux performances de leur entreprise.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole du Centre Ouest provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et

démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole du Centre Ouest constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signé avec Crédit Agricole SA.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 **CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	3 609	-	-	-	3 609	-	3 609	2 431
à terme	11 905	-	-	9 195	21 100	1	21 101	12 514
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	189	189	-	189	188
Total	15 514	-	-	9 384	24 898	1	24 899	15 133
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							24 899	15 133
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	20 039	-	-	-	20 039	5	20 044	22 488
Comptes et avances à terme	10 883	19 408	80 639	210 343	321 273	2 984	324 257	326 289
Titres reçus en pension livrée	-	65 688	-	-	65 688	-	65 688	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	30 922	85 096	80 639	210 343	407 000	2 989	409 989	348 777
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							409 989	348 777
TOTAL							434 888	363 910

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 189 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017						31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Créances commerciales	8 984	28	-	-	9 012	-	9 012
Autres concours à la clientèle	264 503	569 881	1 930 767	2 484 818	5 249 969	18 013	5 267 982
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	22 742	-	-	-	22 742	318	23 060
Dépréciations							(77 674)
VALEUR NETTE AU BILAN							5 222 380
							4 816 401

Commentaires :

Aucun prêt subordonné et participatif n'a été consenti à la clientèle.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 14 854 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 868 504 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2017 contre 862 340 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2017 s'élève à 31 337 milliers d'euros contre 23 062 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	5 267 255	4 858 072
Autres pays de L'U.E.	8 840	8 646
Autres pays d'Europe	2 260	2 026
Amérique du Nord	238	287
Amérique Centrale et du Sud	478	423
Afrique et Moyen-Orient	934	966
Asie et Océanie (hors Japon)	1 594	1 669
Japon	124	132
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	5 281 723	4 872 221
Créances rattachées	18 331	19 281
Dépréciations	(77 674)	(75 101)
VALEUR NETTE AU BILAN	5 222 380	4 816 401

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	5 285 538	123 310	83 234	(77 674)	(57 882)	4 877 317	127 041	84 804	(75 101)	(57 342)
Autres pays de L'U.E.	8 880	489	468	-	-	8 675	473	236	-	-
Autres pays d'Europe	2 263	2	2	-	-	2 029	-	-	-	-
Amérique du Nord	238	-	-	-	-	288	3	3	-	-
Amérique Centrale et du Sud	478	-	-	-	-	423	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	938	77	-	-	-	968	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	1 595	-	-	-	-	1 670	-	-	-	-
Japon	124	-	-	-	-	132	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 300 054	123 878	83 704	(77 674)	(57 882)	4 891 502	127 517	85 043	(75 101)	(57 342)

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	2 491 198	25 062	15 354	(12 413)	(8 980)	2 185 928	25 428	14 637	(12 279)	(8 834)
Agriculteurs	790 888	23 323	18 508	(15 202)	(12 847)	761 864	25 269	18 832	(14 370)	(12 011)
Autres professionnels	561 220	28 015	22 076	(17 387)	(14 808)	532 640	29 369	21 611	(18 143)	(15 257)
Clientèle financière	129 472	10 855	1 615	(6 774)	(847)	119 838	7 595	475	(4 646)	(424)
Entreprises	909 393	36 080	25 621	(25 423)	(19 938)	868 556	39 243	28 882	(25 180)	(20 338)
Collectivités publiques	371 638	-	-	-	-	384 626	-	-	-	-
Autres agents économiques	46 245	543	530	(475)	(462)	38 050	613	606	(483)	(478)
TOTAL	5 300 054	123 878	83 704	(77 674)	(57 882)	4 891 502	127 517	85 043	(75 101)	(57 342)

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	58 579	58 579	59 017
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	532	532	533
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	59 111	59 111	59 550
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	63 963	63 963	74 733
Autres émetteurs	-	5 637	-	248 375	254 012	245 005
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	51	-	3 316	3 367	3 536
Dépréciations	-	(2)	-	-	(2)	(110)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	5 686	-	315 654	321 340	323 164
Actions et autres titres à revenu variable	-	265 938	-	-	265 938	191 446
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(323)	-	-	(323)	(476)
VALEUR NETTE AU BILAN	-	265 615	-	-	265 615	190 970
TOTAL	-	271 301	-	374 765	646 066	573 684
Valeurs estimatives	-	281 461	-	390 884	672 345	603 288

(1) : dont 27 325 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 40 745 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10 211 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 7 234 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille est nulle au 31 décembre 2017, ainsi qu'au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 20 697 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 27 241 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 729 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 803 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances représentatives des titres prêtés est nul concernant les effets publics, pour les obligations et les autres titres à revenu fixe ainsi que pour les actions et autres titres à revenu variable.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Administration et banques centrales (y compris Etats)	56 960	67 426
Etablissements de crédit	109 520	110 824
Clientèle financière	369 983	299 124
Collectivités locales	7 003	7 308
Entreprises, assurances et autres clientèles	40 447	26 502
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	583 913	511 184
Créances rattachées	3 367	3 536
Dépréciations	(325)	(586)
VALEUR NETTE AU BILAN	586 955	514 134

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017				31/12/2016			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	317 975	58 579	265 938	642 492	319 738	59 017	191 446	570 201
dont titres cotés	227 655	58 579	-	286 234	230 898	59 017	-	289 915
dont titres non cotés (1)	90 320	-	265 938	356 258	88 840	-	191 446	280 286
Créances rattachées	3 367	532	-	3 899	3 536	533	-	4 069
Dépréciations	(2)	-	(323)	(325)	(110)	-	(476)	(586)
VALEUR NETTE AU BILAN	321 340	59 111	265 615	646 066	323 164	59 550	190 970	573 684

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 255 704 milliers d'euros

 dont OPCVM français de capitalisation 251 698 milliers d'euros

OPCVM étrangers 7 905 milliers d'euros

 dont OPCVM étrangers de capitalisation 7 905 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2017 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	59 997	59 997
OPCVM obligataires	162 478	168 334
OPCVM actions	16 480	18 262
OPCVM autres	24 654	26 961
TOTAL	263 609	273 554

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017						31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	8 304	20 530	158 465	130 676	317 975	3 367	321 342	323 274
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(2)	(110)
VALEUR NETTE AU BILAN	8 304	20 530	158 465	130 676	317 975	3 367	321 340	323 164
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	5 002	5 200	48 377	58 579	532	59 111	59 550
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	5 002	5 200	48 377	58 579	532	59 111	59 550

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2017.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :										
SAS RUE DE LA BOETIE	2 744 902	16 530 907	1,63%	297 648	297 648			898 670	893 492	14 899
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	13 307	1,56%	11 420	11 420	5 341		54 811	-18 242	0
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023	87 963	1,55%	13 969	9 033			16 678	-16 520	158
SAS SACAM MUTUALISATION	18 556 677	-108	1,34%	248 341	248 341			0	-1 036 027	3 668
Participations dans des établissements de crédit :										
NEANT										
Autres titres de participations :										
CZMS SAS	53 053	5 957	1,78%	1 490	1 490			0	8 600	72
CA CAPITAL PME	27 723		7,65%	4 030	4 030				-9	0
LIMOGES BIOMASSE ENERGIE	2 475	363	39,50%	978	978	450		102 030	148	66
SACAM FIRECA	22 510	-1 049	1,42%	636	306			0	-396	0
SAS CENTRE OUEST EXPANSION	5 000	115	100,00%	5 000	5 000			0	405	0
SAS DELTA	79 550	-1 603	1,34%	1 069	1 069			0	-26	0
SAS GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	44 993	0	1,18%	1 000	1 000			0	0	0
SAS SACAM AVENIR	145 931	-149	1,60%	3 154	3 154			37 655	-17 350	0
SAS SACAM IMMOBILIER	139 588	4 408	1,68%	2 345	2 345			2	4 141	66
SAS SACAM PARTICIPATION	62 558	13 996	1,69%	1 225	1 225			3 014	1 945	0
SCI 29 BD DE VANTEAUX	2 145	0	98,58%	2 114	2 114			0	0	185
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Centre Ouest										
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) :										
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	59	-271	100,00%	30	30	2 411		55	-349	0
PATRIMOINE PIERRE SCI	742	7	99,79%	314	314			89	7	7
SAINT LUC INVESTISSEMENT	7	-94	99,80%	8	8	728		24	-95	0
Autres titres de participation (ensemble) :										
SEM AEROPORT DE CHATEAUROUX	2 250	-435	5,38%	108	87			4	56	0
CA CHEQUES	2 160	73	2,50%	80	80			5 878	73	0
CA INNOVATIONS & TERRITOIRES	109	0	1,13%	109	109			0	0	0
CA INNOVE GIE	950	707	1,36%	55	10			0	-231	0
CA TITRES	15 245		0,65%	33	33					0
CAAS	200	0	0,00%	0	0			0	0	0
CACO IMMOBILIER	37	-301	100,00%	37	37	541		12	-66	0
CACP (ex GIE CEDICAM)	14 008	0	1,71%	120	120			0	0	0
CARCIE	3 000	-940	17,00%	510	350			1 327	226	0
CARVEST	300	1 008	6,18%	25	25			2 306	308	19
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	11 362	2 923	0,53%	60	60			0	3 001	0
CERTIFICAT ASSOCIATION FONDS GAR DEPOTS	0	0	0,00%	1 341	1 341			0	0	0
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT	27 840	0	0,21%	200	200			0	0	0
F/I VENTURE	1 000	0	0,14%	68	67			0	0	0
GOLF DE CELICROUX SCI	988	0	0,46%	5	3			0	0	0
LIMOUSIN PARTICIPATION SA	9 342	-1 646	5,01%	523	386			0	-256	0
LIMOUSIN TV	327	-856	21,41%	70	0			0	0	0
SA RADIANT	750	1 520	0,57%	10	10			0	30	0
SA SACAM CENTRE	3 162	289	13,77%	443	443			0	6	0
SACAM ASSURANCE CAUTION	8 800	2 756	1,48%	491	491			1 977	1 930	29
SAFER DU CENTRE SA	947	6 698	3,54%	32	32			9 942	449	0
SAFER MARCHE LIMOUSIN SA	1 561	1 941	4,44%	31	31			3 195	37	0
SAS CAPS (ex CTCAM SA)	511	39 634	0,81%	487	487			6 314	2 865	16
SAS MIROMESNIL	38	-14	1,55%	1	1			6	5	0
SAS SEGUR	38	-12	1,55%	1	1			0	4	0
SAS SQUARE ACHAT	782	-92	3,83%	30	26			552	-41	0
SAS TERRA ENERGIES	8 226	8 209	1,22%	100	100			0	-17	0
SCALIS (HABITAT 2036 SA D'HLM)	10 560	101 056	0,52%	13	13			54 383	5 494	0
SCI CAM	14 563	26 410	1,57%	227	227			3 351	1 668	0
SEM 36 SA	777	364	4,90%	38	38			17	-21	0
SEM ENERGIES RENOUVELABLES	3 100	349	9,68%	300	300			1 861	253	0
SEPAI SARL	15 245	547 642	10,00%	2	2			457	40	0
SIRCA SNC	7	46	2,04%	0	0			105 457	45	1
SP ARIANE 5 N°8 C	0	88	0,00%	476	476			0	88	66
STE EQUIPEMENT DU LIMOUSIN	1 976	22 063	4,63%	97	97			10 100	1 015	0
TAVERNE DU LION D'OR SCI	191	0	30,00%	57	57	5		40	0	11
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				600 949	595 242	9 476	0			

(1) L'information "résultat du dernier exercice" concerne le résultat de l'exercice antérieur

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	5 389	5 883	5 389	5 478
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	3 680	3 680	4 042	4 042
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	(290)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	9 069	9 563	9 141	9 520
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	592 104	748 224	590 005	727 335
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	5 796	5 796	6 009	5 965
Créances rattachées	195	195	167	167
Dépréciations	(5 706)	-	(6 114)	-
Sous-total titres de participation	592 389	754 215	590 067	733 467
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1 341	1 341	1 190	1 189
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 341	1 341	1 190	1 189
VALEUR NETTE AU BILAN	593 730	755 556	591 257	734 656
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	602 799	765 119	600 398	744 176

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	598 834		596 584	
Titres cotés	-		-	
TOTAL	598 834		596 584	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	5 389	-	-	-	5 389
Avances consolidables	4 042	-	(362)	-	3 680
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(290)	-	290	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	9 141	-	(72)	-	9 069
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	590 005	3 157	(1 058)	-	592 104
Avances consolidables	6 009	5	(218)	-	5 796
Créances rattachées	167	-	-	28	195
Dépréciations	(6 114)	(325)	733	-	(5 706)
Sous-total titres de participation	590 067	2 837	(543)	28	592 389
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1 190	151	-	-	1 341
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 190	151	-	-	1 341
VALEUR NETTE AU BILAN	591 257	2 988	(543)	28	593 730
TOTAL	600 398	2 988	(615)	28	602 799

(1) La rubrique "autres mouvements" présente les reclassements suivants :

- des variations des ICNE sur les avances consolidées avec SACAM DEVELOPPEMENT et LIMOGES BIOMASSE pour 28 milliers d'euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	96 156	16 120	(3 971)	-	108 305
Amortissements et dépréciations	(53 912)	(6 084)	3 609	-	(56 387)
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	42 244	10 036	(362)	-	51 918
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	1 973	89	-	-	2 062
Amortissements et dépréciations	(231)	(41)	-	-	(272)
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	1 742	48	-	-	1 790
TOTAL	43 986	10 084	(362)	-	53 708

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Conformément à l'article 831-2/2 du PCG, les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production concernent essentiellement la rénovation du site de Châteauroux.

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés	3	-
Comptes de stock et emplois divers	1 132	1 361
Débiteurs divers (2)	285 157	248 031
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	10	12
VALEUR NETTE AU BILAN	286 302	249 404
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	25 317	12 046
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	-	1
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	56	-
Charges constatées d'avance	621	289
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	4 918	5 266
Autres produits à recevoir	25 229	26 200
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	212	317
VALEUR NETTE AU BILAN	56 353	44 119
TOTAL	342 655	293 523

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 231 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	75 101	29 305	(25 794)	(938)	-	77 674
Sur opérations sur titres	586	53	(314)	-	-	325
Sur valeurs immobilisées	6 404	325	(1 022)	-	-	5 707
Sur autres actifs	303	63	(86)	-	-	280
TOTAL	82 394	29 746	(27 216)	(938)	-	83 986

Note 10 **DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE**
RESIDUELLE

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	562	-	-	-	562	-	562	204
à terme	-	-	223	9 384	9 607	404	10 011	1 029
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	562	-	223	9 384	10 169	404	10 573	1 233
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	16 827	-	-	-	16 827	34	16 861	1 153
Comptes et avances à terme	572 122	1 176 206	1 084 597	657 354	3 490 279	3 937	3 494 216	3 318 310
Titres donnés en pension livrée	-	65 688	-	-	65 688	130	65 818	80
VALEUR AU BILAN	588 949	1 241 894	1 084 597	657 354	3 572 794	4 101	3 576 895	3 319 543
TOTAL	589 511	1 241 894	1 084 820	666 738	3 582 963	4 505	3 587 468	3 320 776

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. *Cadre Juridique et Financier*).

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Comptes ordinaires créditeurs	1 576 923	-	-	-	1 576 923	67	1 576 990	1 428 820
Comptes d'épargne à régime spécial :	16 681	-	-	-	16 681	-	16 681	15 445
à vue	16 681	-	-	-	16 681	-	16 681	15 445
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	24 542	48 690	260 236	196 169	529 637	5 038	534 675	514 128
à vue	13 926	-	-	-	13 926	-	13 926	15 688
à terme	10 616	48 690	260 236	196 169	515 711	5 038	520 749	498 440
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	1 618 146	48 690	260 236	196 169	2 123 241	5 105	2 128 346	1 958 393

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Particuliers	941 889	881 643
Agriculteurs	201 375	185 896
Autres professionnels	120 532	108 792
Clientèle financière	25 599	24 833
Entreprises	727 080	650 798
Collectivités publiques	24 289	23 643
Autres agents économiques	82 477	77 198
Total en principal	2 123 241	1 952 803
Dettes rattachées	5 105	5 590
VALEUR AU BILAN	2 128 346	1 958 393

Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	3	-
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	320 982	285 929
Versements restant à effectuer sur titres	1 972	2 298
VALEUR AU BILAN	322 957	288 227
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	9 785	7 988
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	-	-
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	26 373	21 144
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	2 496	7 372
Autres charges à payer	40 652	39 931
Autres comptes de régularisation	4 424	1 287
VALEUR AU BILAN	83 730	77 722
TOTAL	406 687	365 949

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 13 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	81	1 600	(1 335)	(287)	-	59
Provisions pour autres engagements sociaux	574	22	-	-	-	596
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	255	135	-	(75)	-	315
Provisions pour litiges fiscaux (1)	6 882	-	(6 875)	(4)	-	3
Provisions pour autres litiges	92	268	(1)	(20)	-	339
Provision pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (2)	28 788	112 514	-	(96 675)	-	44 627
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations	724	218	(457)	(155)	-	330
Provisions pour risques opérationnels (3)	935	385	(306)	(243)	-	771
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	9 264	-	-	(3 411)	-	5 853
Autres provisions	7 296	1 280	(1 495)	(338)	-	6 743
VALEUR AU BILAN	54 891	116 422	(10 469)	(101 208)	-	59 636

(1) Reprises de provision couvrant des redressements fiscaux notifiés en 2016.

(2) Le Crédit Agricole du Centre Ouest applique la méthode préconisée par le Groupe pour constituer une provision pour risques encours sains dégradés non douteux et a affiné au second trimestre 2017 les paramètres servant de base au calcul des dépréciations collectives, notamment les notations, les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut liés aux encours de contreparties sensibles et leurs engagements de crédits. L'application de ces paramètres a eu une incidence sur le montant des provisions collectives sur l'exercice qui s'élève à 18,7 millions d'euros au 31/12/2017. Par ailleurs, le Crédit Agricole du Centre Ouest a constaté des provisions sectorielles sur les secteurs de l'immobilier et agricole pour un montant de 26 millions d'euros au 31 décembre 2017 (voir Note 35 – Coût du risque).

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir Note 14 ci-après.

Note 14 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	332 066	293 953
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	297 488	291 924
Ancienneté de plus de 10 ans	332 466	340 111
Total plans d'épargne-logement	962 020	925 988
Total comptes épargne-logement	123 851	126 135
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 085 871	1 052 123

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	1 027	1 422
Comptes épargne-logement	8 886	12 482
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 913	13 904

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 219	2 131
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	541	1 610
Ancienneté de plus de 10 ans	3 088	5 523
Total plans d'épargne-logement	5 848	9 264
Total comptes épargne-logement	5	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	5 853	9 264

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Dotations	Reprises	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	9 264		3 416	5 848
Comptes épargne-logement		5		5
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 264	5	3 416	5 853

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2017 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les engagements de retraite et avantages similaires du Crédit Agricole du Centre Ouest relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurance.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N-1	18 788 784	17 021 982
Coût des services rendus sur l'exercice	1 242 807	1 079 961
Coût financier	253 423	340 049
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-10 989	76 913
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-1 239 218	-927 582
(Gains) / pertes actuariels	265 088	1 351 289
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	19 299 895	18 942 612

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	1 242 807	1 079 961
Coût financier	253 423	340 049
Rendement attendu des actifs	-214 038	-308 269
Coût des services passés	0	0
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	251 983	150 742
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	0	0
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 534 175	1 262 483

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	15 667 705	15 048 360
Rendement attendu des actifs	214 038	308 269
Gains / (pertes) actuariels	73 175	31 812
Cotisations payées par l'employeur	1 556 030	1 283 760
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-10 989	-76 913
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-1 239 218	-927 582
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	16 260 741	15 667 706

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N	-19 299 894	-18 788 784
Impact de la limitation d'actifs	0	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	2 980 489	3 040 560
Juste valeur des actifs fin de période	16 260 743	15 667 705
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-58 662	-80 519

Rendement des actifs des régimes

Le rendement attendu des actifs et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 1,37 % et 1,38 %
- Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants : 1,37 % et 1,38 %
- Contrat de retraite supplémentaire du Président : 0,89 % et 0,91 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisé en 2017 est le taux iBoxx Corporate AA10+, soit 1.38 %.

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

	Sensibilité des engagements aux variations du taux de base			
	Indemnités fin de carrière des salariés	Indemnités fin de carrière des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire du Président
Taux de base +0,5%	-4,63%	-4,35%	-3,05%	- 0,9%
Taux de base -0,5%	5,04%	4,62%	3,24%	+ 0,9%

Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Fonds pour risques bancaires généraux	34 250	48 500
VALEUR AU BILAN	34 250	48 500

Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	-	-	173	173	-
Euro	-	-	-	-	-	173	173	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	100 000	100 000	-	100 000	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Placement des fonds propres des Caisses Locales	-	-	-	44 137	44 137	635	44 772	46 230
Dépôts de Garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	-	-	-	144 137	144 137	808	144 945	46 230

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 268 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 656 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2015	57 805	478 900	222 681	82 722		52	47 432	889 592
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(4 338)	(4 338)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	32 320	10 774	-	-	-	(43 094)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	47 194	47 194
Autres variations	-	-	-	-	-	(20)	-	(20)
Solde au 31/12/2016	57 805	511 220	233 455	82 722		32	47 194	932 428
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(4 319)	(4 319)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	32 156	10 719	-	-	-	(42 875)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	-	46 343	46 343
Autres variations	-	-	-	-	-	(25)	-	(25)
Solde au 31/12/2017	57 805	543 376	244 174	82 722		7	46 343	974 427

(1) Actions propres dont :

* 43 352 566 parts sociales de 1€ détenues par les Caisses locales et conférant 52 droits de vote

* 1 part sociale de 1€ détenues par SACAM MUTUALISATION et conférant 1 droit de vote

* 2432 parts sociales de 1€ détenues par les administrateurs de la Caisse régionale et conférant 16 droits de vote

* 14 450 282 certificats coopératifs d'association de 1€

(2) Dont 74 847 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 875 milliers d'euros de primes de fusion.

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	974 427	932 428
Fonds pour risques bancaires généraux	34 250	48 500
Dettes subordonnées et titres participatifs	144 945	46 230
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 153 622	1 027 158

Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde N Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde N-1 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	0	0
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	0	0
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Aucune opération n'a été réalisée avec des entreprises liées, c'est-à-dire susceptibles d'être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidable du Crédit Agricole Centre Ouest, ou avec des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées incluent notamment :

- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

Sont exclues les transactions effectuées :

- par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité,
- ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
Opérations de change à terme	3 774	3 770	3 206	3 201
- Devises	1 834	1 834	1 543	1 543
- Euros	1 940	1 936	1 663	1 658
Prêts et emprunts en devises	-	-	-	-
TOTAL	3 774	3 770	3 206	3 201

Note 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	1 947 434	78 898	2 026 332	1 731 968
Opérations sur marchés organisés (1)	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	1 947 434	78 898	2 026 332	1 731 968
Swaps de taux d'intérêt	1 947 434	78 898	2 026 332	1 731 968
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	35 462	35 462	-
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	35 462	35 462	-
Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	-	1 091	1 091	-
Vendus	-	1 091	1 091	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	16 640	16 640	-
Vendus	-	16 640	16 640	-
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
TOTAL	1 947 434	114 360	2 061 794	1 731 968

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Contrats d'échange de taux :

Swaps prêteurs :

- En macro couverture : 40 000 milliers d'euros de souscription pour l'année 2017
- En micro couverture : aucune nouvelle souscription pour l'année 2017
- Swap d'intermédiation : aucune nouvelle souscription pour l'année 2017

Swaps emprunteurs :

- En macro couverture : nouvelle souscription pour l'année 2017 de 755 000 milliers d'euros
- En micro couverture : 1 920 milliers d'euros de souscription pour l'année 2017
- Swap d'intermédiation : 11 040 milliers d'euros de souscription pour l'année 2017
- Swaps échus ou résiliés : 482 875 milliers d'euros
- Amortissements sur swaps en 2017 pour 23 371 milliers d'euros

La juste valeur nette des swaps de taux d'intérêts s'élève à 70 782 milliers d'euros au 31/12/2017 contre 69 130 milliers d'euros au 31/12/2016.

Note 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	33 280	-	-	33 280	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	130 200	973 251	922 881	130 200	973 251	922 881	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	2 182	-	-	2 182	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	163 480	975 433	922 881	163 480	975 433	922 881	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	7 545	-	-	7 545	-	-	-	-	-
Sous total	7 545	-	-	7 545	-	-	-	-	-
TOTAL	171 025	975 433	922 881	171 025	975 433	922 881	-	-	-

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	277 875	833 592	620 501	277 875	833 592	620 501	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	277 875	833 592	620 501	277 875	833 592	620 501	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	6 407	-	-	6 407	-	-	-	-	-
Sous total	6 407	-	-	6 407	-	-	-	-	-
TOTAL	284 282	833 592	620 501	284 282	833 592	620 501	-	-	-

Note 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	33 280	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	-	70 782	2 026 332	69 130	-	1 731 968
Caps, Floors, Collars	-	-	2 182	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	70 782	2 061 794	69 130	-	1 731 968
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	-	-	7 545	-	-	6 407
Sous total	-	-	7 545	-	-	6 407
TOTAL	-	70 782	2 069 339	69 130	-	1 738 375

Note 23.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		140 434	1 807 000	78 898
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a effectué aucun transfert en 2017.

Note 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-545	0	-545	3 404	500	3 904
Risques sur les autres contreparties	3 870	540	4 410	4 852	586	5 438
Total avant effet des accords de compensation	3 325	540	3 865	8 256	1 086	9 342
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières			0			0
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation			0			0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	3 325	540	3 865	8 256	1 086	9 342

* calculé selon les normes prudentielles CRR/CRD4

Note 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	617 832	599 487
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	1 250
Engagements en faveur de la clientèle	617 832	598 237
Ouverture de crédits confirmés	331 337	341 214
Ouverture de crédits documentaires	192	670
Autres ouvertures de crédits confirmés	331 145	340 544
Autres engagements en faveur de la clientèle	286 495	257 023
Engagements de garantie	248 885	271 529
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	144 716	144 810
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	303	378
Autres garanties	144 413	144 432
Engagements d'ordre de la clientèle	104 169	126 719
Cautions immobilières	15	15
Autres garanties d'ordre de la clientèle	104 154	126 704
Engagements sur titres	395	126
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	395	126

Engagements reçus		
Engagements de financement	17 581	24 958
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 581	24 958
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	1 612 040	1 349 433
Engagements reçus d'établissements de crédit	86 500	83 225
Engagements reçus de la clientèle	1 525 540	1 266 208
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	70 448	55 676
Autres garanties reçues	1 455 092	1 210 532
Engagements sur titres	395	126
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	395	126

(1) Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 144 355 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 375 010 milliers d'euros.

Note 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2017, le Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté 1 238 072 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 303 900 milliers d'euros en 2016. Le Crédit Agricole du Centre Ouest conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté :

- 868 388 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 863 441 milliers d'euros en 2016;
- 103 087 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 116 468 milliers d'euros en 2016;
- 266 597 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 323 991 milliers d'euros en 2016.

Note 27 OPERATIONS DE TITRISATION

En 2017, le Crédit Agricole du Centre Ouest a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 246	1 414
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 688	18 768
Sur opérations avec la clientèle	122 683	131 651
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 256	8 862
Produit net sur opérations de macro-couverture	4 086	8 759
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	11	215
Intérêts et produits assimilés	151 970	169 669
Sur opérations avec les établissements de crédit	(1 200)	(1 206)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(39 821)	(45 575)
Sur opérations avec la clientèle	(17 648)	(22 873)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Intérêts et charges assimilées	(58 669)	(69 654)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	93 301	100 015

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2017 est de 1 268 milliers d'euros, il était de 656 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 29 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	19 606	15 730
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	144	112
Opérations diverses sur titres	-	-
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	19 750	15 842

Note 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	195	(6)	189	140	(5)	135
Sur opérations internes au crédit agricole	9 359	(8 598)	761	12 454	(8 577)	3 877
Sur opérations avec la clientèle	21 273	(281)	20 992	22 434	(276)	22 158
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	80	-	80	59	-	59
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (1)	53 451	(4 504)	48 947	48 879	(3 498)	45 381
Provision pour risques sur commissions	129	(144)	(15)	169	(117)	52
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	84 487	(13 533)	70 954	84 135	(12 473)	71 662

(1) dont prestations assurance-vie : 10 462 milliers d'euros.

Note 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	226	153
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	306	29
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	532	182

Note 32 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(53)	(213)
Reprises de dépréciations	314	1 313
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	261	1 100
Plus-values de cession réalisées	2 063	2 274
Moins-values de cession réalisées	(64)	(67)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 999	2 207
Solde des opérations sur titres de placement	2 260	3 307
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	2 260	3 307

Note 33 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Produits divers	2 153	2 787
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	-	-
Reprises provisions	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	2 153	2 787
Charges diverses	(234)	(181)
Quote part des opérations faites en commun	(1 385)	(1 412)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(1 619)	(1 593)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	534	1 194

Note 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(38 120)	(36 760)
Charges sociales	(16 982)	(16 971)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(4 013)	(3 972)
Intéressement et participation	(6 419)	(7 082)
Impôts et taxes sur rémunérations	(7 513)	(7 310)
Total des charges de personnel	(69 034)	(68 123)
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 513	3 792
Frais de personnel nets	(64 521)	(64 331)
Frais administratifs		
Impôts et taxes (2)	(3 575)	(4 665)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	(41 823)	(39 448)
Total des charges administratives	(45 398)	(44 113)
Refacturation et transferts de charges administratives	376	315
Frais administratifs nets	(45 022)	(43 798)
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(109 543)	(108 129)

(1) dont 422 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

(2) la variation du poste « Impôts et taxes » s'explique pour 1 509 milliers d'euros par le reclassement des contributions réglementaires (IFRIC21, Conseil de Résolution Unique et taxe BCE)

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, il a été accordé au Crédit Agricole du Centre Ouest au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi un montant respectivement de 1 065 K€, 1 545 K€, 1 475 K€, 1 445 K€ et 1 847 K€.

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 1 566 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole du Centre Ouest au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 1 566 milliers d'euros au 31 décembre 2017 pour les dépenses suivantes :

FORMATION : « RENFORCER SA PHYSIOLOGIE POUR PLUS D'EFFICACITE PROFESSIONNELLE » pour les collaborateurs du réseau ;

EDITIQUE : Mise à niveau de notre parc de multifonction; projet d'installation d'une solution de maîtrise des éditions sur imprimantes centralisées EQUITRAC avec solution badge et impression physique au choix ;

MONETIQUE : Evolution/Remplacement du parc automate; Remplacement des Scanners de Chèques ;

POSTE DE TRAVAIL : Passage en écran 24 pouce; Passage du site de Coubertin en PC Portable ;
IMMOBILISATIONS : Rénovation du siège de Châteauroux Coubertin pour répondre aux dernières exigences des constructions durables.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	266	253
Non cadres	646	635
Total de l'effectif moyen	912	888
Dont : - France	912	888
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant global des rémunérations allouées en 2017 aux membres des organes de direction et de surveillance s'élèvent à 1 783 milliers d'euros. Quant aux rémunérations versées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration, elles s'élèvent à 157 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédit accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de direction et d'administration (liens capitalistiques inclus) est de 10 718 milliers d'euros aux conditions standard.

Note 35 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et dépréciations	(141 621)	(21 958)
Dépréciations de créances douteuses	(28 485)	(21 376)
Autres provisions et dépréciations (5)	(113 136)	(582)
Reprises de provisions et dépréciations	121 887	23 615
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	24 493	22 286
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)(5)	97 394	1 329
Variation des provisions et dépréciations	(19 734)	1 657
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(72)	(51)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(9 478)	(10 206)
Décote sur prêts restructurés	(122)	(103)
Récupérations sur créances amorties	332	354
Autres pertes	(399)	(137)
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(29 473)	(8 486)

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 8 771 milliers d'euros
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 707 milliers d'euros

(2) dont 295 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 8 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 8 771 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(5) la variation des dotations et des reprises sur autres provisions s'explique par :

a. le changement de comptabilisation des provisions collectives pour lesquelles il a été effectué des reprises et des dotations pour la totalité chaque trimestre (comptabilisation automatique)

b. la baisse des provisions collectives de 10 millions d'euros suite à la prise en compte du nouveau modèle de calcul LUC 2.1 modèle V41.

c. la constitution de provisions filières pour un montant de 26 millions d'euros : En 2017, la CR895 a adopté la méthodologie du stress consistant à identifier parmi les encours Sains ceux qui passeraient Sensibles si leur notation individuelle était dégradée de 2 notes et d'appliquer le calcul de la provision collective (méthode nationale) sur ces encours ; elle a constitué des Provisions Filières pour couvrir l'éventualité d'une dégradation massive de ces encours Sains.

Les filières concernées par cette provision sont :

- La filière Agriculture (6 sous filières) : Total EAD stressé 159 M€ ; provision constituée 7 M€
- La filière Immobilière (2 sous filières) : Total EAD stressé 194 M€ ; provision constituée 19 M€

En 2018, la robustesse de cette méthode sera analysée au regard du fonctionnement des outils selon les normes IFRS9.

Une adaptation/évolution pourra être mise en œuvre selon les constats effectués.

Note 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(543)	(762)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(543)	(762)
Reprises de dépréciations	1 635	524
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 635	524
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 092	(238)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 092	(238)
Plus-values de cessions réalisées	80	472
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	80	472
Moins-values de cessions réalisées	(1 128)	(375)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(671)	(5)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(457)	(370)
Solde des plus et moins-values de cessions	(1 048)	97
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 048)	97
Solde en perte ou en bénéfice	44	(141)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	145	612
Moins-values de cessions	(105)	(587)
Solde en perte ou en bénéfice	40	25
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	84	(116)

Note 37 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Ventilation de l'impôt		
Partie afférente au résultat ordinaire(1)	10 206	13 296
Partie afférente à un redressement fiscal		6 403
Total	10 206	19 699

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 6 424,00 milliers d'euros.

Note 38 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole du Centre Ouest exerce une activité de Banque de proximité à fort ancrage local auprès des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest commercialise une gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

Note 39 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	RESULTAT A AFFECTER	EXCEDENTS CONSERVES	EXCEDENTS DISTRIBUES
Bénéfice après IS	46 343		
Report à nouveau	0		
SOUS TOTAL : résultat à affecter	46 343		
intérêts aux parts			867
Rémunérations des CCA			3 476
Réserves légales		31 500	
Autres réserves		10 500	
Total	46 343	42 000	4 343

Le taux de rémunération des parts sociales de 2017 est de 2,00 %.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé en charges correspond à l'impôt tel que défini à la note 2.15.

Note 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes du Crédit Agricole du Centre Ouest

<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	75	51%	75	67%
Services autres que la certification des comptes : Mission RSE (8 K€) et mission liée à la sécurité IT (65 K€)	73	49%	0	33%
TOTAL	148	100%	75	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.